

# Critères de choix variétal

# 1 - La précocité



- Adaptée aux conditions culturales, date de semis, exposition, ...
- Viser une matière sèche optimale de 32 à 36 % à la récolte
- Conditionne la qualité, le rendement et la conservation
- Tendance à tardifier : prudence après plusieurs années favorables !

- ✓ Variétés ultra précoces (FAO  $\leq$  180) : semis  $\rightarrow$  25 mai
- ✓ Variétés très précoces (180 < FAO  $\leq$  200) : semis  $\rightarrow$  20 mai
- ✓ Variétés précoces (200 < FAO  $\leq$  230) : semis  $\rightarrow$  15 mai
- ✓ Variétés demi-précoces (230 < FAO  $\leq$  250) : semis  $\rightarrow$  10 mai
- ✓ Variétés demi-tardives à tardives (FAO > 250) : semis  $\rightarrow$  1 mai



- Grain à sécher (+ précoce) ou grain humide (+ tardif)
- Viser une récolte maximum fin octobre/début novembre pour permettre l'implantation de la culture suivante dans de bonnes conditions



## 2 - Le rendement

- Choisir des variétés productives → résultats de l'année
- Stabilité entre années → résultats synthèse 3 ans
- Différences variétales importantes
- Durée de vie des variétés de 3 à 5 ans
- Progrès génétique d'environ 1 % par an
- Intégrer des variétés récentes pour valoriser ce progrès !
- Réserver les nouveautés à 10-20 % de la surface totale



## 3 - Valeur alimentaire

- Exprimée en VEM/kg de matière sèche
- Différences variétales importantes
- Exigences différentes selon la spéculation (lait-viande)

## 4 – Qualité sanitaire

✓ Fusariose :



Fusariose des tiges



Fusariose des épis

✓ Charbon :



Charbon sur tiges



Charbon sur épis

✓ Verse

✓ Bris de tiges



# Outils pour choisir une variété

Choix de la variété = compromis entre rendement, précocité et qualité

→ Choix basé sur des réseaux d'essais fiables et représentatifs

- **Basse et Moyenne Belgique**

- ✓ VARMABEL : Réseau de Base maïs fourrage TP – P ( $180 < \text{FAO} \leq 230$ )
- ✓ VARMABEL : Réseau de Base maïs fourrage DP – T ( $230 < \text{FAO} \leq 280$ )
- ✓ VARMABEL : Réseau de Base maïs grain
- ✓ CIPF : Réseau Probatoire maïs fourrage TP – P ( $180 < \text{FAO} \leq 230$ )
- ✓ CIPF : Réseau Probatoire maïs fourrage DP – T ( $230 < \text{FAO} \leq 280$ )
- ✓ CIPF : Réseau Probatoire maïs grain

- **Sud du pays**

- ✓ VARMABEL : Réseau Sud sillon Sambre & Meuse (TP - DP) ( $180 < \text{FAO} \leq 250$ )
- ✓ CIPF : Réseau régions froides (UP - TP) ( $200 \leq \text{FAO}$ )

